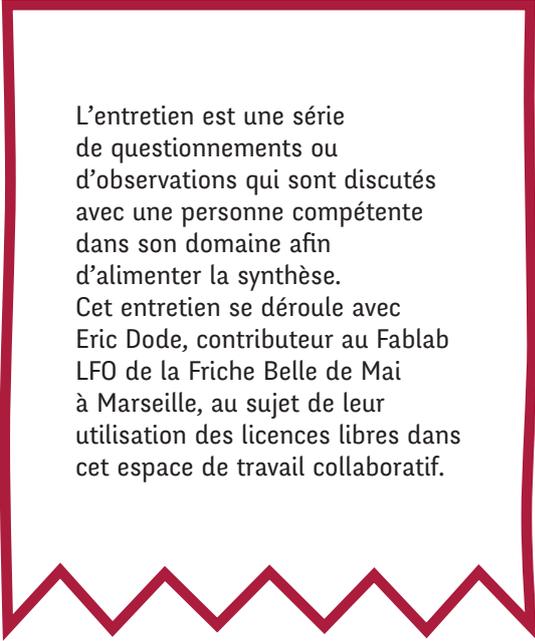


Signe, signé, signons

livret 4/6

Utilisation des licences libres dans un espace de travail collaboratif

entretien



L'entretien est une série de questionnements ou d'observations qui sont discutés avec une personne compétente dans son domaine afin d'alimenter la synthèse. Cet entretien se déroule avec Eric Dode, contributeur au Fablab LFO de la Friche Belle de Mai à Marseille, au sujet de leur utilisation des licences libres dans cet espace de travail collaboratif.

Les licences libres sont utilisés par les auteurs qui souhaitent autoriser la consommation, la réinterprétation et la redistribution des œuvres, mais surtout elles permettent de communiquer les intentions de l'auteur sur ces utilisations. Cette méthode de protection des œuvres est à la marge des méthodes traditionnelles, moins utilisées surtout dans les projets à buts commerciaux. Il est ainsi intéressant de comprendre la relation qu'a un Fablab, lieu de création, d'apprentissage et de fabrication collaboratifs, avec ces licences. L'entretien se déroule avec Eric Dode, contributeur au Fablab LFO de la Friche Belle de Mai à Marseille. Pour mieux comprendre cet entretien, voici un extrait de la carte du Fablab concernant l'utilisation des systèmes à des fins commerciales, et la protection des œuvres sous licence libre.

Éducation : *La formation dans le fablab s'appuie sur l'apprentissage par les pairs ; chacun doit prendre part à la valorisation et la circulation des connaissances collectives. Chaque utilisateur du fablab s'engage à documenter son projet sur le site Wiki du fablab et à faire bénéficier de son expérience les réseaux qui ont contribué à son succès.*

Droits : *L'inventeur peut choisir de protéger et de vendre les œuvres et produits développés dans le fablab, mais les concepts et processus issus du fablab doivent rester disponibles à l'usage des autres utilisateurs. La protection choisie ne doit pas porter préjudice à l'apprentissage et à la documentation de chaque projet réalisé dans le cadre du fablab. Les licences libres sont donc conseillées : Open source et Creative Commons.*

Commerce : *Les entreprises et porteurs de projets ayant des perspectives économiques s'engagent à apporter un soutien économique si leur utilisation du fablab a permis de développer un produit ou un service créant des recettes. Un pourcentage des bénéfices sera à négocier pour contribuer à la pérennité de l'atelier.*

<http://reso-nance.org/wiki/lfo/charte/accueil>

« Les concepts issus du Fablab doivent rester disponible à l'usage des autres utilisateurs », issu de la charte de l'utilisation de LFO.

Ces concepts, ont-ils été alors eux-mêmes protégés par votre Fablab, par exemple sous une licence libre qui leur permettrait de rester disponible à l'usage ?

Oui, les projets documentés sur le wiki sont libres, (GNU GPL).

GNU General Public Licence est la licence libre la plus utilisée, qui à la fois protège les droits d'auteurs et s'assure de préserver la liberté d'utiliser, modifier et rediffuser les logiciels.

« La protection choisie ne doit pas porter préjudice à l'apprentissage et à la documentation de chaque projet réalisé dans le cadre du Fablab », issu de la charte de l'utilisation de LFO.

Est-ce compliqué de faire comprendre aux entreprises cette partie de la charte et l'importance de conserver des systèmes libres d'utilisation ?

L'idée qu'une entreprise choisisse de venir prototyper son prochain blockbuster dans un Fablab associatif est un peu une blague. Si le cas se présente, il est possible d'identifier, isoler et ne pas publier certaines données sensibles, l'économie n'étant en plus pas basée sur la contribution, cela revient simplement à une prestation monnayable. Les modalités d'échanges et partenariats sont à étudier au cas par cas.

Les clients et créateurs que vous rencontrez dans le cadre de la fabrication au Fablab, avaient-ils déjà une connaissance partielle ou poussée du fonctionnement des licences libres, avant de commencer à créer en collaboration avec vous ?

Le choix du libre est nécessaire pour permettre le partage et l'accès aux technologies, aux outils, il s'agit de pouvoir étudier, comprendre, modifier, proposer.

Les clients utilisent-ils ainsi les licences libres ou classiques pour protéger leurs inventions qui sortent de votre Fablab ?

Les participants du fablab sont avertis des principes contributifs dont ils vont bénéficier et seront invités à alimenter. La plupart du temps, une personne vient au fablab avec l'envie ou le besoin de réaliser une pièce qui n'existe pas, adaptée à un usage ou besoin particulier. Quelle qu'en soit la complexité, il ne s'agit pas nécessairement d'une invention à présenter au concours Lepine.

Avez-vous déjà rencontré un client ou créateur ne souhaitant pas utiliser les logiciels libres et souhaitant utiliser une licence classique ? Si oui, qu'est-ce que le client a finalement choisi et, le cas échéant, savez-vous pourquoi il a changé d'avis ?

Chacun est libre d'utiliser les outils avec lesquels il est à l'aise. Aussi le choix du libre n'est pas toujours possible suivant les besoins, nous plébiscitons et priorisons le libre, qui conditionne la capacité collective.

Le domaine de la Recherche publique fait-il partie de vos projets et apporte-t-il une aide financière ? Si oui, quels sont les organismes qui le permettent ?

Nous sommes partenaires avec L'INSERM avec qui nous collaborons sur le design et la productions d'éléments nécessaires a leurs recherches et sur lesquels le fablab permet de réaliser des économie substantielle. En échange de quoi nous bénéficions de leur contact, connaissance et conseil. pas d'aide financière.

Le domaine de la Recherche privée fait-il partie de vos projets et apporte-t-il une aide financière ? Si oui, quels sont les organismes qui le permettent ?

Nous sommes partenaires avec La fondation de France qui finance un de nos programme pédagogique visant réduire la fracture sociale et culturelle face au numérique.
cf. <http://societedesateliers.org>

Durant les formations, les connaissances que vous enseignez viennent-elles directement du Fablab ou de l'extérieur (intervenants) ?

Ces enseignements viennent des deux formes d'apport, du Fablab et des intervenants extérieurs.

Les formés peuvent-ils utiliser ces connaissances à des fins commerciales ?

La connaissance n'est pas soumise a restriction, les projets, mêmes libres, peuvent l'être (licence Non Commerciale par exemple).

**Les projets sont documentés sur votre wiki : <http://reso-nance.org/wiki/projets/accueil>
Documentez-vous sans exception tous les projets réalisés au sein du Fablab ? Y a-t-il des projets que vous ne montrez pas et si oui, pourquoi ?**

Chacun est responsable de la documentation qu'il fournit, on ne documente pas à la place des usagers. Chacun est libre de déterminer ce qui peut être partagé, ce qui est de l'ordre de la ressource collective, ce qui ne l'est pas. En général tout est mis en ligne d'abord pour des raisons pratiques d'accessibilités.

